[DNC bovine – Infos riverains et promeneurs]

**Participons tous à la prévention : protégeons les troupeaux !**

🔺 Depuis la découverte du 1er foyer de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) le 29 juin, 26 foyers sont confirmés à ce jour et de nombreuses exploitations vivent dans la crainte de la contamination.

Au quotidien, à l’approche des troupeaux et autour des fermes, nous avons un rôle à jouer pour contribuer à limiter la contagion par les insectes infectés.

📣 NOUS SAVONS QUE :

Cette maladie est strictement animale et n’affecte que les bovins, buffles ou zébus. Elle se transmet d’un animal à l’autre par les mouches piqueuses ou les taons qui se nourrissent du sang des bovins.

Elle n’est pas transmissible à l’être humain :

⏩ Ni par contact avec les bovins infectés

⏩ Ni par la consommation de produits issus de bovins : lait, fromage, viande…

⏩ Ni par piqûre d’insectes vecteurs

💚 NOUS POUVONS AGIR :

Une véritable course à la montre est engagée avant l’arrivée et l’effet du vaccin.

Ne favorisons pas le déplacement des insectes infectés ! Respectons quelques gestes simples :

✔️ Je n’approche pas les animaux

✔️ Je n’entre pas dans les bâtiments ou les pâtures

✔️ Je ne laisse pas les vitres de mon véhicule ouvertes

✔️ Avant de repartir, je chasse les insectes volants présents dans l’habitable.

⏩ ⏩ voir l'affiche et la partager sur les territoires : <https://bit.ly/DNC_affiche_prevention>